

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2016 À 20H30

Christian Tarantola, Maire, ouvre la séance à 20h35.

Présents : Christian Tarantola, André Bonnet, Maryse Borne, Amar Boulassel, Maryse Caël, Jean-Claude Clément, Béatrix Létoffé, Jean-Louis Dormoy, Danny Tisserant, Alain Woirgny, Jean-Luc Xemaire, Sefa Arslan

Absentes excusées : Léa Antoine, Catherine Meunier, procuration à Amar Boulassel.

Secrétaire de séance : Béatrix Létoffé

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- choix de fournisseur pour la toiture de la crèche et la réhabilitation du clocher de l'église.

Pour la crèche, 4 devis sont présentés : après discussion sur les différentes options proposées et afin de régler définitivement le problème de la « noue » qui occasionne des gouttières à l'intérieur de la crèche chaque fois qu'il pleut. Il est décidé d'opter pour la proposition de l'entreprise Poirot qui recouvrira d'un nouveau toit permettant étanchéité et isolation du bâtiment.

13 voix pour.

Concernant la consolidation du clocher de l'église, c'est également Poirot qui est retenu, seule entreprise du secteur capable de réaliser un tel chantier.

- Autorisation de faire les demandes de subvention : Le conseil autorise également le maire à l'unanimité à faire les demandes de subventions pour ces travaux.

- 1) Décision modificative n°1 budget Principal (main courante salle multi-activités + maîtrise d'œuvre requalification et aménagement de sécurité de la rue d'Alsace + bâche chapiteau + toiture crèche + réhabilitation clocher de l'église) – Décision modificative n°1 budget Eau (matériel spécifique d'exploitation)

Modification des comptes comme suit :

Au budget général : transfert du compte 2315 (aménagement du centre bourg) de 16 796€ au compte 21 318 pour 2 520€, au compte 2031 pour 7 200€, au compte 2188 pour 876€, au compte 21318 pour 6 200€. Transfert du compte 2313 au compte 21318 de 27 000€

Au budget eau : achat de matériel de recherche de réseaux d'eau souterrains, transfert de 3 965€ du compte 2315 au compte 2156.

Voté pour à l'unanimité

- 2) Recodification du code de l'urbanisme :

La codification de certains articles du code de l'urbanisme évolue, mais cela ne modifie pas le PLU de la commune, ni son application, il nous suffit de joindre au PLU actuel les tableaux de correspondance entre les anciens codes et les nouveaux avec la délibération prise ce soir.

Voté pour à l'unanimité.

- 3) Admission en non-valeur, budget Eau :

Au total, 40.62€ (imputé au compte 6541)

2 Abstentions, 11 pour.

- 4) Remboursement sinistres :

Réparation sur le tracteur et sur le véhicule communal, l'assurance rembourse le montant des dommages subis : 216.28€ + 226.60€

13 voix pour.

- 5) Indemnités de fonction des élus (effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016) :

Suite au vote lors du conseil municipal du 11 mai dernier où le conseil s'était abstenu à l'unanimité, la préfecture a rejeté la délibération comme non valable, elle doit faire l'objet d'un nouveau vote : 2 abstentions, 11 pour.

- 6) Bons d'achat Super U : tous les employés communaux recevront un bon d'une valeur de 100€ à l'occasion des vacances.

- 7) Achat parcelle consorts Mombelli N° AK 215, contenance 2 986 m²

Une parcelle est proposée à la commune pour achat, mais ne rentre pas dans le cadre des projets en cours. La commune n'a pas vocation à devenir propriétaire foncier. La proposition est mise aux voix : 12 contre et une abstention

8) Relocation appartement situé au 15 rue de la Libération :

Le conseil donne pouvoir au maire pour relouer l'appartement à l'unanimité.

9) Maîtrise d'œuvre pour le projet "requalification et aménagement de sécurité de la rue d'Alsace"

L'agence technique départementale a présenté un premier projet au conseil pour l'aménagement de cette rue qui doit être classée en voie communale à l'issue de cette requalification. Des modifications ont été demandées par le conseil (notamment pour préserver le nombre de places de parking tout en assurant une meilleure circulation pour les piétons.) Le conseil décide à l'unanimité de signer avec l'ATD une convention de maîtrise d'œuvre

10) Divers

- La mairie a écrit à la société UPM pour demander l'élagage des arbres Rue du Général Patch.
- Vente de bois, l'ONF a dû retirer des lots de la vente car les prix étaient trop bas.
- Monsieur Bastien a fourni à la commune une étude concernant la gestion des arbres sur la zone boisée derrière l'aire de jeu : les arbres à garder, à couper et quelles essences planter pour une meilleure gestion du site.
- Lana : la Dreal a rendu son rapport, favorable, concernant l'état du site sur cette installation classée.
- Remerciements pour subventions reçues.
- Le SICOVAD adresse un courrier pour rappeler les règles d'utilisation des sacs jaunes, notamment concernant les cartons qui ne doivent plus être déposés en-dehors des sacs jaunes, et dont les dimensions ne doivent pas excéder 50cm.
- Remerciement de Mr Aubert pour la participation de la commune à la marche populaire
- La Poste revient à la charge pour la réduction des heures d'ouverture, notamment le samedi matin. Mr le maire a envoyé un courrier pour signaler son désaccord.
- Une marchande ambulante de fruits et légumes demande si elle peut installer un stand pour vendre ses produits tous les mardis matins de 9h00 à 11h00. Une réponse favorable lui sera apportée.
- Réunion de travail mercredi prochain le 27 juillet à 20h00
- Mr le Maire clôt le conseil par une minute de silence pour les victimes de Nice et en mémoire du Docteur Maurice.

Fin du conseil à 21h45